REGLEMENT DU SALON DES AMATEURS

Exposition de peintures et sculptures

www.amis-marolles.org
bureau@amis-marolles.org

L'exposition est strictement réservée aux AMATEURS, habitant MAROLLES, ou prenant des cours à MAROLLES

Les PROFESSIONNELS NE SERONT PAS ACCEPTES.

Dates , horaires d'ouverture et lieu :

31 janvier et 1er février 2015 de 14 à 18 h

Salle des Fêtes
Rue Pierre Bezançon
MAROLLES EN BRIE

Dépôt des œuvres : vendredi 30 janvier de 14 h à 16 h
Reprise des œuvres : dimanche 1er février de 18 h30 à 19 h 30
si ces horaires ne vous conviennent pas, prenez contact avec :

- Mme HEMON : 06 12 62 38 59

Vernissage le samedi 31janvier à 18 h à la Salle des Fêtes

Œuvres non admises : les œuvres anonymes, les œuvres ayant un caractère obscène injurieux, ou de publicité commerciale.

Œuvres admises : peintures (huile, acrylique, pastel, aquarelle, dessins, encres) sculptures, mosaïques.

Conditions d'inscription :

- Un droit de 15 euros sera demandé
- Chaque exposant pourra présenter jusqu'à **5 œuvres** pour des dimensions ne dépassant pas 1 m et **3 œuvres** pour des dimensions supérieures.
- Aucun jury ne sera constitué, AUCUN PRIX ne sera attribué (et ce afin de laisser une plus grande liberté sans esprit de compétition) .
- Chaque œuvre devra être encadrée discrètement ou comporter une bordure légère.
- **Chaque tableau devra porter au dos un système d'attache simple** permettant de le suspendre.
- Avoir une étiquette collée au dos mentionnant le titre de l'œuvre et l'adresse de l'exposant.
- Les sculptures seront accompagnées d'une sellette ou tabouret faisant office de socle.
- Aucune assurance collective n'est prise par l'association, chaque exposant est seul responsable de ses œuvres.

…/…

Montage de l'exposition et placements des œuvres :

- L'accrochage des toiles sera effectué par le comité organisateur.

Vente

- L'association n'autorise pas la vente directe au salon.
- Si une personne est intéressée, elle pourra prendre contact directement avec l'auteur.

Important :

Pour confirmer votre inscription, veuillez déposer en Mairie sous enveloppe au nom des AMIS DE MAROLLES, un chèque de 15 euro libellé au nom des AMIS DE MAROLLES accompagné du bulletin d'inscription ci-dessous.

La Présidente des AMIS DE MAROLLES
Jeannine HEMON

Amis de Marolles

Salon des Artistes Amateurs

31 janvier et 1er février 2015

Bulletin d'inscription

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....VILLE :.....

Téléphone :..... E-mail : .....

Catégorie : ❑Peinture ❑ Sculpture

Bulletin à retourner aux Amis de Marolles, Mairie, 94440 Marolles en Brie
ou inscrivez-vous sur http://www.amis-marolles.org